

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/07/2026 - 143937 - 2010 B 25566 - 334 981 057 - FRANCE LOGIS

TP0430005

FRANCE LOGIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.227.900 euros
Siège social : 50 rue de la Jonquière / 2 rue Lantiez - 75017 Paris
334 981 057 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice écoulé est un bénéfice net comptable de 406 710 euros, décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

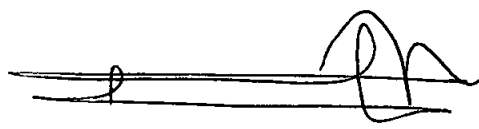
	Euros
Bénéfice net de l'exercice	406 710
Dotation de la « réserve légale »	- 20 336
Soit un bénéfice distribuable de	386 374
Affectation du bénéfice distribuable en totalité au compte « report à nouveau »	386 374

L'associé unique constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

<i>Exercice clos le</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement prévu par le CGI</i>	<i>Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement prévu par le CGI</i>
31.12.2022	150 000 €	150 000 €	0 €
31.12.2023	150 000 €	150 000 €	0 €
31.12.2024	0 €	0 €	0 €

[...]

Extrait certifié conforme



Le Président
Antoine Roze

Greffier du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

31 JUIL. 2026

Sous le N°

143 937 

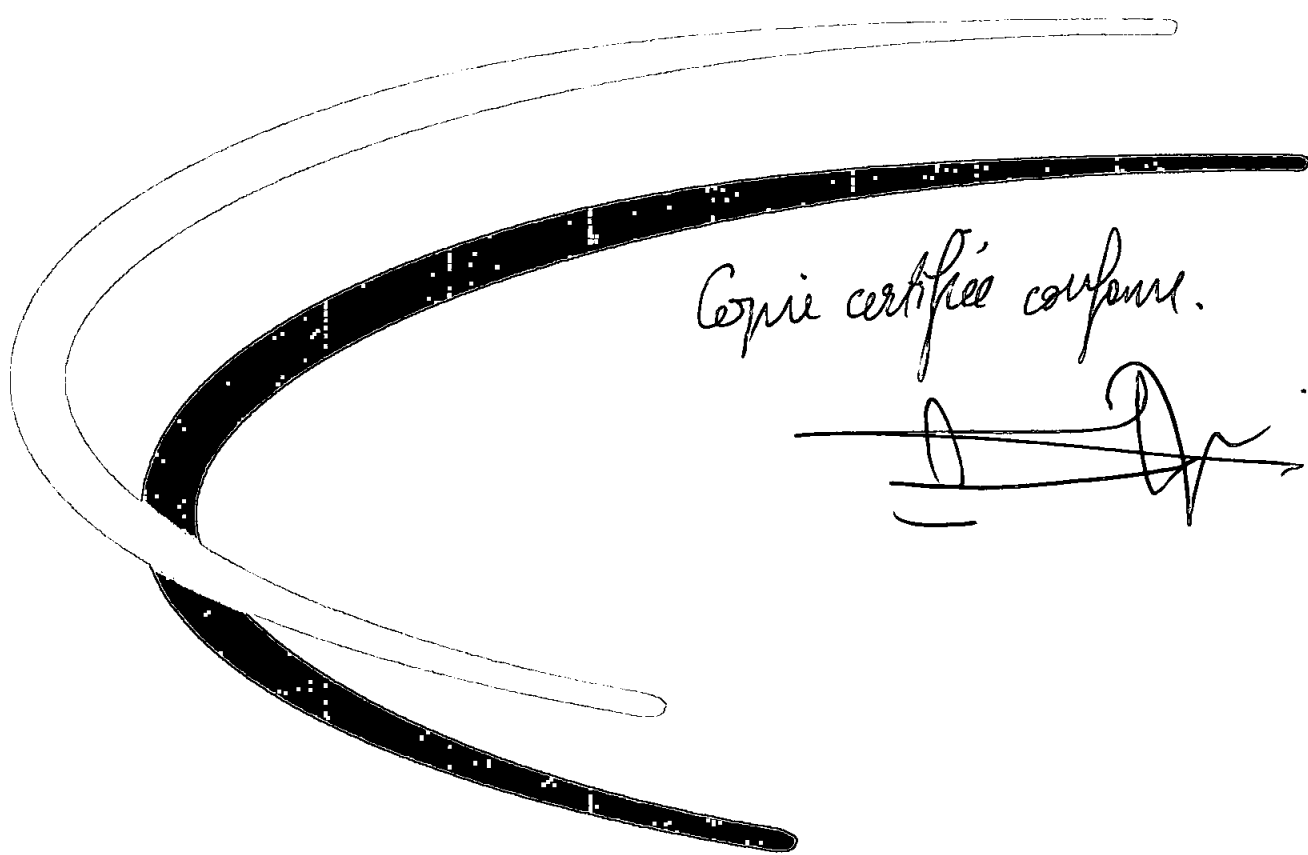
SAS FRANCE LOGIS
50 RUE DE LA JONQUIERE

75017 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 4110A

SIRET : 33498105700105



Copie certifiée conforme.



BILAN ACTIF

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,				
Fonds commercial	1 500 000	1 500 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobis incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 734	44 476	-11 743	-26
Immobis corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	420 052	421 040	-988	
Créances rattachées à des participations	102 894	78 214	24 680	32
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 000	6 000		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 061 680	2 049 731	11 949	1
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	2 762	1 208 061	-1 205 299	-100
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		18 688	-18 688	-100
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	1 192 968	339 015	853 953	252
Autres créances	4 256 111	2 810 502	1 445 609	51
Charges constatées d'avance	1 477		1 477	
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres		804 654	-804 654	-100
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	330 697	578 910	-248 213	-43
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	5 784 015	5 759 830	24 186	
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	7 845 695	7 809 560	36 135	

BILAN PASSIF

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital (dont versé : 0)	2 227 900	1 900 009	327 891	17
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 081	10 081		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	190 001	173 327	16 674	10
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 784 079	2 784 079		
Report à nouveau	580 815		580 815	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	406 710	597 489	-190 779	-32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	6 199 586	5 464 985	734 601	13
Emissions de titres participatifs	600 691	904 607	-303 916	-34
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	600 691	904 607	-303 916	-34
Provisions pour risques		89 968	-89 968	-100
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)		89 968	-89 968	-100
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	247 595	835 297	-587 702	-70
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 623	128 034	31 589	25
Dettes fiscales et sociales	117 391	56 259	61 132	109
Dettes immobilisations et comptes rattachés	51	1 039	-988	-95
Autres dettes	520 758	329 370	191 388	58
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	1 045 419	1 350 000	-304 581	-23
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	7 845 695	7 809 560	36 135	

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	918 000		918 000	
Production vendue	455 991	408 351	47 640	12
Montant net du chiffre d'affaires	1 373 991	408 351	965 640	236
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		96	-96	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	21 275	144	21 131	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 395 266	408 591	986 675	241
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	955 177		955 177	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	545 845	514 248	31 598	6
Impôts, taxes et versements assimilés	6 172	16 816	-10 644	-63
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 743	12 537	-794	-6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	421	14 402	-13 981	-97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 519 358	558 003	961 355	172
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-124 092	-149 411	25 320	17
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	444 269	535 124	-90 855	-17
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	15 767	54 748	-38 981	-71
Autres intérêts et produits assimilés	4 424	5 286	-863	-16
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	464 460	595 158	-130 699	-22
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	23 627	-47 037	70 663	150
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	23 627	-47 037	70 663	150
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	440 833	642 195	-201 362	-31
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	316 741	492 784	-176 042	-36
Produits exceptionnels (VII)	89 968	204 528	-114 560	-56
Charges exceptionnelles (VIII)		99 823	-99 823	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	89 968	104 705	-14 736	-14
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 949 694	1 208 278	741 417	61
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 542 985	610 789	932 196	153
BÉNÉFICE OU PERTE	406 710	597 489	-190 779	-32
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		-47 037		

Désignation de l'entreprise		SAS FRANCE LOGIS		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.		TOTAL I		CZ		D8	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	1 500 000	KE	
CORPORELLES				KG		KH	
Terrains				KJ		KK	
Sur sol propre		L9		KM		KN	
Sur sol d'autrui		M1		KP		KQ	
Installations gales, agents*, aménagements des constructions		M2		KS		KT	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KV	94 985	KW	
Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	1 677	KZ	
Matériel de transport *				LB	6 487	LC	
Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF	
Emballages récupérables et divers *				LH		LI	
Immobilisations corporelles en cours				LK		LL	
Avances et acomptes				LN	103 148	LO	
TOTAL III							
FINANCIERES				8G		8M	
Participations évaluées par mise en équivalence				8U	499 254	8V	
Autres participations				1P		1R	
Autres titres immobilisés				1T	6 000	1U	
Prêts et autres immobilisations financières				LQ	505 254	LR	
TOTAL IV				ØG	2 108 402	ØH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virements de poste à poste		3	
				1		4	
INCORP.		TOTAL I		CØ		DØ	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW	1 500 000
CORPORELLES				LX		LY	
Terrains				MA		MB	
Sur sol propre				MD		ME	
Sur sol d'autrui				MG		MH	
Inst. gales, agents et am. des constructions				MJ		MK	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				MM		MN	94 985
Inst. gales., agents, aménagements divers				MP		MQ	1 677
Matériel de transport				MS		MT	6 487
Matériel de bureau et informatique, mobilier				MV		MW	
Emballages récupérables et divers *				MZ		NA	
Immobilisations corporelles en cours				ND		NE	
Avances et acomptes				NG		NH	103 148
TOTAL III							
FINANCIERES				ØU		M7	
Participations évaluées par mise en équivalence				ØX	999	ØY	522 946
Autres participations				2B		2C	
Autres titres immobilisés				2E		2F	6 000
Prêts et autres immobilisations financières				NJ	999	NK	528 946
TOTAL IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	999	ØL	2 132 094

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FRANCE LOGIS					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FRANCE LOGIS										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	50 606	QE	11 645	QF		QG	62 251						
	Matériel de transport	QH	1 677	QI		QJ		QK	1 677						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 389	QM	98	QN		QO	6 487						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	58 671	QV	11 743	QW		QX	70 414					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	58 671	ØP	11 743	ØQ		ØR	70 414					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)		NW						NY						NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FRANCE LOGIS		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	89 968	4B	89 968	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5Y
TOTAL II	5Z	89 968	TV	89 968	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TY		UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	89 968	UB	89 968	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK	89 968	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS FRANCE LOGIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	102 894	UM		UN	102 894				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	6 000	UV		UW	6 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 192 968		1 192 968						
	Créance représentative de titres prêts ou créances en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	987		987					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	302 015		302 015					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 885 299		2 885 299						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 067 811		1 067 811						
	Charges constatées d'avance	VS	1 477		1 477						
	TOTAUX		VT	5 559 450	VU	5 450 556	VV	108 894			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	247 595		247 595						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	159 623		159 623						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	117 391		117 391						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	51		51						
Groupe et associés (2)		VI	396 725		396 725						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	124 033		124 033						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 045 419	VZ	1 045 419						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières (5)		Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)											
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)											
COUPRIE - 50 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS-17 - 421222183				56,00							
FRANCE LOGIS RESIDENTIEL - 50 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS-17 - 914646963				80,00							
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
VILLE D'AVRAY LA FORET - 121 AVENUE DE MALAKOFF 75116 PARIS-16 - 831121801				40,00							
PARIS 93 RUE PETIT - 121 AVENUE DE MALAKOFF 75116 PARIS-16 - 849810031				30,00							
CLICHY BATELIERS PETIT MARAIS - 25 ALLEE VAUBAN 59110 LA MADELEINE - 844399030				49,00							

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)									

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- 1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
- 2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

PELOYE ASSOCIES
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FRANCE LOGIS
SAS au capital de 2.227.900 euros
Siège social
50 rue de la Jonquière
2 rue Lantiez
75017 Paris
334 981 057 RCS PARIS

1, rue de Courcelles 75008 Paris
Portable : 06.11.82.35.32
Siret 515 027 878 00013 – APE 6920 Z

FRANCE LOGIS
SAS au capital de 2.927.900 euros
Siège social
50 rue de la Jonquière
2 rue Lantiez
75017 Paris
334 981 057 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Associé Unique de la SAS FRANCE LOGIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FRANCE LOGIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



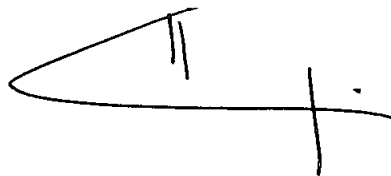
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux comptes,

PELOYE ASSOCIES

Robert Peloye

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

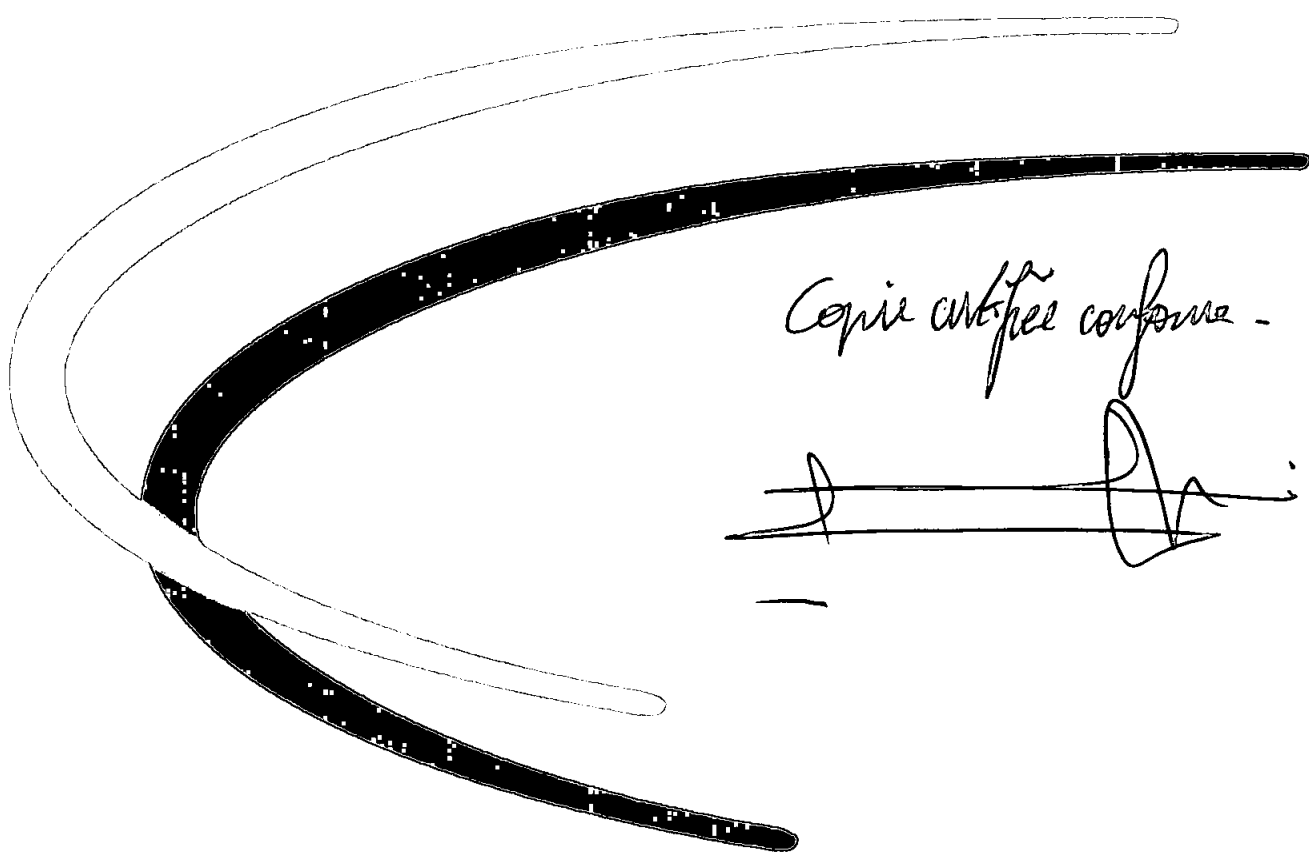
SAS FRANCE LOGIS
50 RUE DE LA JONQUIERE

75017 PARIS

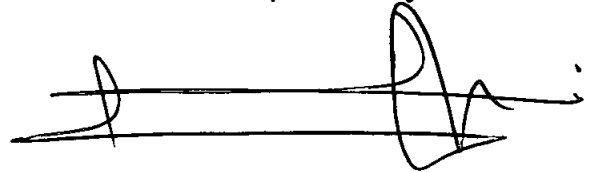
Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 4110A

SIRET : 33498105700105



Copie certifiée conforme -



BILAN ACTIF

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,				
Fonds commercial	1 500 000	1 500 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Immoys incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 734	44 476	-11 743	-26
Immoys corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	420 052	421 040	-988	
Créances rattachées à des participations	102 894	78 214	24 680	32
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 000	6 000		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 061 680	2 049 731	11 949	1
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	2 762	1 208 061	-1 205 299	-100
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		18 688	-18 688	-100
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	1 192 968	339 015	853 953	252
Autres créances	4 256 111	2 810 502	1 445 609	51
Charges constatées d'avance	1 477		1 477	
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres		804 654	-804 654	-100
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	330 697	578 910	-248 213	-43
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	5 784 015	5 759 830	24 186	
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	7 845 695	7 809 560	36 135	

BILAN PASSIF

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Capital (dont versé : 0)	2 227 900	1 900 009	327 891	17
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 081	10 081		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	190 001	173 327	16 674	10
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 784 079	2 784 079		
Report à nouveau	580 815		580 815	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	406 710	597 489	-190 779	-32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	6 199 586	5 464 985	734 601	13
Emissions de titres participatifs	600 691	904 607	-303 916	-34
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	600 691	904 607	-303 916	-34
Provisions pour risques		89 968	-89 968	-100
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)		89 968	-89 968	-100
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	247 595	835 297	-587 702	-70
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 623	128 034	31 589	25
Dettes fiscales et sociales	117 391	56 259	61 132	109
Dettes immobilisations et comptes rattachés	51	1 039	-988	-95
Autres dettes	520 758	329 370	191 388	58
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	1 045 419	1 350 000	-304 581	-23
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	7 845 695	7 809 560	36 135	

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	918 000		918 000	
Production vendue	455 991	408 351	47 640	12
Montant net du chiffre d'affaires	1 373 991	408 351	965 640	236
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		96	-96	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	21 275	144	21 131	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 395 266	408 591	986 675	241
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	955 177		955 177	
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	545 845	514 248	31 598	6
Impôts, taxes et versements assimilés	6 172	16 816	-10 644	-63
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 743	12 537	-794	-6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	421	14 402	-13 981	-97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 519 358	558 003	961 355	172
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-124 092	-149 411	25 320	17
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	444 269	535 124	-90 855	-17
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	15 767	54 748	-38 981	-71
Autres intérêts et produits assimilés	4 424	5 286	-863	-16
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	464 460	595 158	-130 699	-22
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	23 627	-47 037	70 663	150
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	23 627	-47 037	70 663	150
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	440 833	642 195	-201 362	-31
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	316 741	492 784	-176 042	-36
Produits exceptionnels (VII)	89 968	204 528	-114 560	-56
Charges exceptionnelles (VIII)		99 823	-99 823	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	89 968	104 705	-14 736	-14
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 949 694	1 208 278	741 417	61
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 542 985	610 789	932 196	153
BÉNÉFICE OU PERTE	406 710	597 489	-190 779	-32
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		-47 037		

Désignation de l'entreprise		SAS FRANCE LOGIS		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.		TOTAL I		CZ	D8	D9	
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF	
					1 500 000		
CORPORELLES				KG	KH	KI	
Terrains							
Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ	KK	KL	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM	KN	KO	
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]		KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]		KS	KT	KU	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	
	Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
Avances et acomptes				LK	LL	LM	
TOTAL III				LN	LO	LP	
		103 148					
FINANCIERES				8G	8M	8T	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations				8U	8V	8W	24 691
Autres titres immobilisés				1P	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V	
TOTAL IV				LQ	LR	LS	24 691
		505 254					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	24 691
		2 108 402					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virements de poste à poste		3	
				1		4	
INCORP.		TOTAL I		CØ	DØ	D7	
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV	LW	1X	
					1 500 000		
CORPORELLES				LX	LY	LZ	
Terrains							
Constructions	Sur sol propre			MA	MB	MC	
	Sur sol d'autrui			MD	ME	MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			MG	MH	MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ	MK	ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			MM	MN	MO	94 985
	Matériel de transport			MP	MQ	MR	1 677
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS	MT	MU	6 487
	Emballages récupérables et divers *			MV	MW	MX	
Immobilisations corporelles en cours				MZ	NA	NB	
Avances et acomptes				ND	NE	NF	
TOTAL III				NG	NH	NI	103 148
FINANCIERES				ØU <th>M7</th> <th>ØW</th> <th></th>	M7	ØW	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations				ØX	ØY	ØZ	522 946
Autres titres immobilisés				2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				2E	2F	2G	6 000
TOTAL IV				NJ	NK	2H	528 946
		999					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	ØL	ØM	2 132 094
		999					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FRANCE LOGIS						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12 2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FRANCE LOGIS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	50 606	QE	11 645	QF		QG	62 251		
	Matériel de transport	QH	1 677	QI		QJ		QK	1 677		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 389	QM	98	QN		QO	6 487		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	58 671	QV	11 743	QW		QX	70 414		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	58 671	ØP	11 743	ØQ		ØR	70 414		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES						
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FRANCE LOGIS		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	89 968	TV	89 968	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	89 968	UB	89 968	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK	89 968		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2032 / - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS FRANCE LOGIS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		102 894	UM		UN	102 894			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		1 192 968		1 192 968					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		987		987				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		302 015		302 015				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		2 885 299		2 885 299					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		1 067 811		1 067 811					
	Charges constatées d'avance	VS		1 477		1 477					
	TOTAUX			VT	5 559 450	VU	5 450 556	VV	108 894		
	RENVUIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		247 595		247 595					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		159 623		159 623					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		117 391		117 391					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		51		51					
Groupe et associés (2)		VI		396 725		396 725					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		124 033		124 033					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 045 419	VZ	1 045 419					
RENVUIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières (5)		Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)					des titres comptables des titres détenus (7) (8)						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1 . Filiales	(+ 50% du capital détenu par la société)										
COUPRIE - 50 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS-17 - 421222183				56,00							
FRANCE LOGIS RESIDENTIEL - 50 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS-17 - 914646963				80,00							
2 . Participations	(10 à 50% du capital détenu par la société)										
VILLE D'AVRAY LA FORET - 121 AVENUE DE MALAKOFF 75116 PARIS-16 - 831121801				40,00							
PARIS 93 RUE PETIT - 121 AVENUE DE MALAKOFF 75116 PARIS-16 - 849810031				30,00							
CLICHY BATELIERS PETIT MARAIS - 25 ALLEE VAUBAN 59110 LA MADELEINE - 844399030				49,00							

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS FRANCE LOGIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette
Filiales et participations (1)					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS					
1. Filiales non reprises au § A :					
a. Filiales françaises					
b. Filiales étrangères					
2. Participations non reprises au § A :					
a. Dans des sociétés françaises					
b. Dans des sociétés étrangères					
				Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)
				Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)
					Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.